

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

SEANCE DU MARDI 29 AOÛT 2023

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents :

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 29 Août à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José NUNES, Maire.

Présents : M. José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Sabine GORSSE, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Excusées ayant donné pouvoir : Mme Laura GANSEMAN à M. Christophe MAURIES, Mme Hélène VA à M. Nicolas CAUSSE.

Date de la convocation : 22/08/2023

Date d'affichage : 22/08/2023

M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Convention portant sur les conditions de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) – Ecole Publique de Fréjeville

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'objet de la convention et leur demande l'autorisation de signature.

Les espaces numériques de travail (ENT) sont des sites web portail permettant d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Ils sont destinés à la communauté éducative des écoles. Elle est mise en œuvre au bénéfice et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, comme toute action de l'institution scolaire.

Les ENT ont pour objet :

- De saisir et de mettre à disposition de tous les membres de la communauté éducatives, des contenus et des services éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'école ;
- De permettre des échanges et des collaborations entre écoles et établissements d'un même ENT ainsi qu'avec des écoles et des établissements utilisant des ENT différents ;
- De permettre, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 un accès à des tiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions (vote à main levée) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les conditions de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) à l'Ecole Publique de Fréjeville.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le Maire, José NUNES

